

L'agglo.



Saint-Dié des  
**vosges**

Conseil communautaire  
du 10 juin 2025

## Rapport de présentation

### Compte Financier Unique 2024

## Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M4, M49 et M57).

Pour mémoire, le calendrier budgétaire 2024 était le suivant :

- Débat d'orientation budgétaire le 2 avril 2024 ;
- Vote du budget primitif le 15 avril 2024 ;
- Vote du budget supplémentaire le 24 juin 2024.

Le compte financier unique, issu de la fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public, termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2024.

Les données mentionnées dans le présent rapport sont les données du budget principal, sauf mention contraire.

L'année 2024 marque une forme de retour à « la normale » sur le volet de l'inflation. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont fortement ralenti. L'inflation s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une inflation importante.

La croissance économique française atteint 1,1 % en 2024, malgré une contraction de l'activité en fin d'année dans un contexte national et international d'incertitudes accrues.

## BUDGET PRINCIPAL

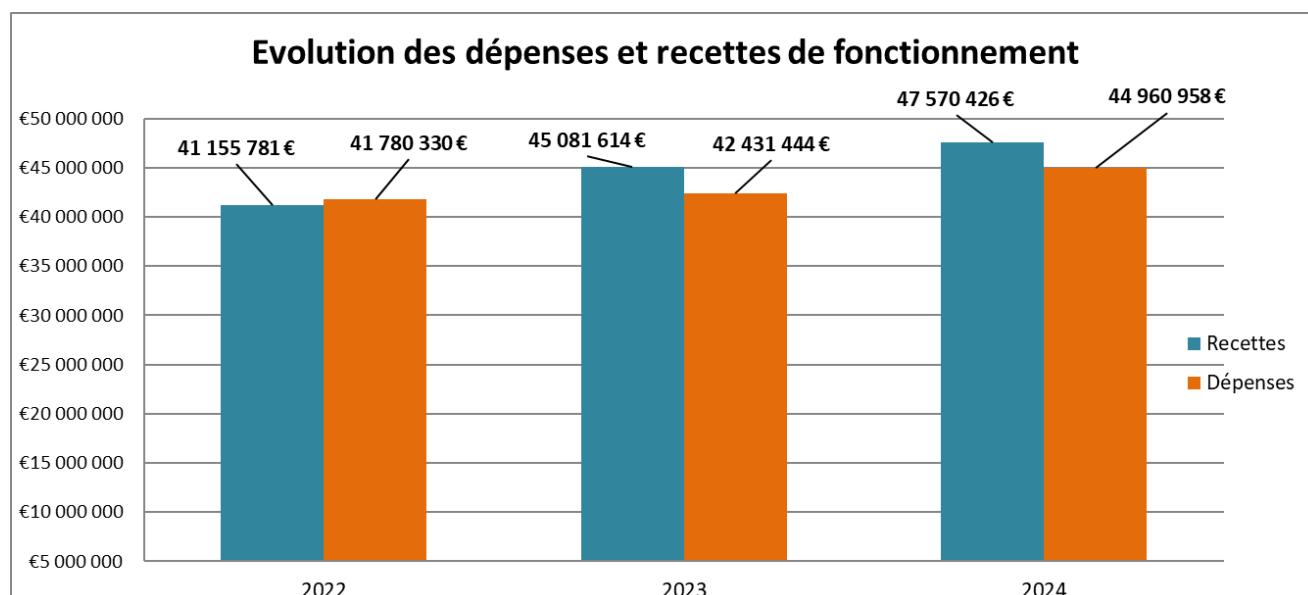
### 1/ Section de fonctionnement

L'exécution du budget principal s'établit à 47 570 425.86 euros en recettes et 44 960 958.18 euros en dépenses.

Le résultat de l'exercice 2024 en section de fonctionnement est excédentaire de 2 609 467.68 euros contre un excédent de 2 650 169.41 euros en 2023 soit une très légère baisse de 40 701.73 euros.

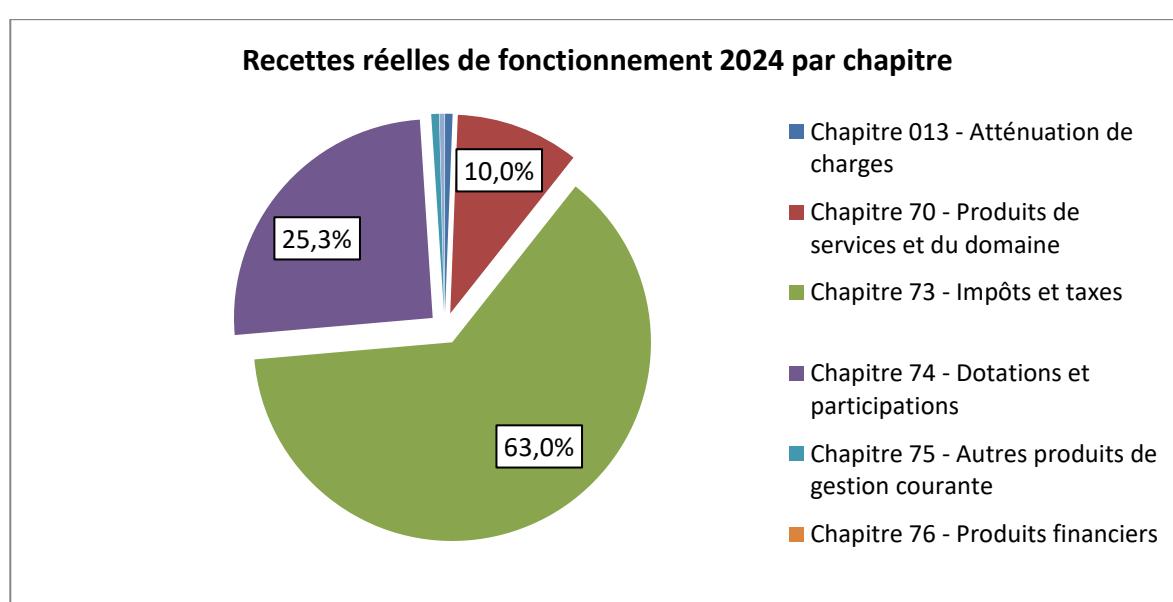
Le résultat reporté de l'année 2023 s'élevait à 8 762 690.97 euros.

Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'établit à 11 372 158.65 euros.



#### 1.1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales (chapitre 73) représentent 63 % des recettes réelles de fonctionnement et les dotations (chapitre 74) 25.3 %. Les produits de services et du domaine viennent en troisième position avec 10 % des recettes.



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 47 570 425.86 euros en 2024 contre 45 081 613.60 euros en 2023, soit une hausse de 2 488 812.26 euros.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des recettes de fonctionnement pour les années 2022 à 2024.

Chapitres	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 013 - Atténuation de charges	297 864,24 €	255 967,11 €	275 700,97 €
Chapitre 70 - Produits de services et du domaine	3 414 720,18 €	5 270 842,05 €	4 561 136,51 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	25 068 748,34 €	26 057 039,86 €	28 594 691,18 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	10 765 756,77 €	12 173 870,07 €	11 506 971,37 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	41 712,69 €	39 452,74 €	285 078,21 €
Chapitre 76 - Produits financiers	5 012,01 €	1 588,73 €	1 626,36 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	989 259,16 €	514 708,75 €	182 022,03 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>40 583 073,39 €</b>	<b>44 313 469,31 €</b>	<b>45 407 226,63 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	572 707,91 €	768 144,29 €	2 163 199,23 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 155 781,30 €</b>	<b>45 081 613,60 €</b>	<b>47 570 425,86 €</b>

#### a/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les produits fiscaux 2024 se montent à 28 594 691.18 euros contre 26 057 039.83 euros en 2023 soit une hausse de 2 537 651.32 euros.

Comptes	CA 2022	CA 2023	CA 2024
73111 - Taxes foncières et d'habitation - CFE	7 283 776,00 €	7 705 114,00 €	7 964 269,00 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée	3 152 935,00 €		
73113 - Taxes sur les Surfaces Commerciales	1 203 438,00 €	1 260 131,00 €	1 391 825,00 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	659 565,00 €	695 942,00 €	721 368,00 €
73118 - Autres contributions directes	88 790,00 €	63 746,00 €	51 100,00 €
73136 - Taxe gestion milieux aquatiques et prév. inondations	451 872,00 €	450 120,00 €	450 604,00 €
73156 - Versement mobilité	2 021 861,29 €	2 293 397,48 €	3 023 546,50 €
731721 - Taxe de séjour	500 132,77 €	488 281,75 €	629 108,73 €
73211 - Attributions de compensation	1 452 333,09 €	1 149 275,00 €	2 451 798,00 €
73218 - Autres fiscalités reversées entre collectivités	3 084 189,19 €	3 173 985,63 €	3 173 907,95 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	881 579,00 €	925 310,00 €	859 794,00 €
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et TH	4 288 277,00 €	4 347 735,00 €	4 385 714,00 €
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE		3 504 002,00 €	3 491 656,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 068 748,34 €</b>	<b>26 057 039,86 €</b>	<b>28 594 691,18 €</b>

Le compte 73111 encaisse la **Cotisation Foncière des Entreprises** et la fiscalité additionnelle perçue par l'intercommunalité au titre des taxes foncières et taxe d'habitation.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017 :

- Taxe d'habitation : 4,43 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;
- Taux de CFE : 23,78 % (lissage en cours sur 12 ans).

Le produit est en hausse de 259 155.00 euros à 7 964 269.00 euros.

La **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) est en hausse de plus de 10% à 1 391 825.00 euros. Elle est directement liée à l'évolution des surfaces commerciales sur le territoire.

Le produit de l'**IFER** (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est en hausse de 25 426.00 euros à 721 368.00 euros. Il est porté pas l'actualisation du barème annuel de taxation et par l'augmentation des bases taxables (installations d'antennes notamment).

La **Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations** (GEMAPI) est stable à 450 604.00 euros. C'est le produit voté annuellement depuis 2021.

Le **versement mobilité** (compte 73156) est en hausse de 730 149.02 euros à 3 023 546.50 euros principalement sous l'effet de l'augmentation du taux appliqué au 1<sup>er</sup> juillet 2024 de 0.55 % à 0.80 %.

La **taxe de séjour** (compte 731721) est en hausse de 140 826.98 euros à 629 108.73 euros en 2024. Les recettes progressent notamment sous l'impulsion de la hausse des produits des plateformes internet et de régularisations intervenues au titre des années 2022 et 2023.

Les **Attributions de Compensation** reçues des communes (compte 73211) sont en forte hausse de 1 302 503.00 euros. Cette hausse correspond à augmentation de la part Eaux pluviales refacturées aux communes au réel ainsi qu'une régularisation d'écritures 2023 intervenue cette année.

La compensation versée par la Région Grand Est suite au transfert du transport scolaire est encaissée au compte **73218 – Autres fiscalités reversées entre collectivités**. Les recettes sont stables à 3 173 907.95 euros.

Le **Fonds national de Péréquation de ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est en baisse de plus de 7% cette année à 859 794.00 euros.

Les **fractions compensatoires de TVA** (compte 735x) au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE restent stables en 2024 dans un contexte de ralentissement de l'inflation à 7 877 370.00 euros.

#### **b/ Chapitre 74 – Dotations et participations**

Le chapitre 74 regroupe les dotations et participations perçues par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le total perçu en 2024 se monte à 11 506 971.37 euros contre 12 173 870.07 en 2023 soit une baisse de 666 898.70 euros.

Comptes	CA 2022	CA 2023	CA 2024
741124 - Dotation d'intercommunalité	2 504 958,00 €	2 482 292,00 €	2 466 385,00 €
741126 - Dotation de compensation	4 051 856,00 €	4 028 332,00 €	3 961 669,00 €
744 - FCTVA	13 858,78 €	19 734,21 €	17 415,51 €
74718 - Autres	654 967,97 €	443 519,65 €	446 203,79 €
7472 - Régions	31 100,00 €	96 186,63 €	13 418,46 €
7473 - Départements	48 596,80 €	285 545,73 €	256 881,57 €
74741 - Communes membres du GFP	65 596,79 €	170 969,45 €	145 558,87 €
74758 - Autres groupements	66 911,14 €	65 368,77 €	73 549,84 €
747888 - Autres Organismes	1 222 910,61 €	1 520 897,19 €	1 381 228,01 €
748312 - Dotation Compensation Réforme TP	83 073,00 €	83 073,00 €	70 919,00 €
74833 - Compensation CET	1 630 322,00 €	2 248 761,00 €	2 388 757,00 €
74834 - Compensation Exo TF	157 728,00 €	164 192,00 €	189 051,00 €
74836 - Fond Départemental TP	96 373,68 €	100 550,44 €	95 934,32 €
7488 - Autres	137 504,00 €	464 448,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 765 756,77 €</b>	<b>12 173 870,07 €</b>	<b>11 506 971,37 €</b>

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (7412x) représentent 55.9 % des recettes du chapitre. Le mouvement de diminution enclenché depuis plusieurs années se poursuit avec une baisse de 82 570 euros en 2024.

	DOTATIONS 2022	DOTATIONS 2023	DOTATIONS 2024
DGF - Dotation d'intercommunalité	2 504 958	2 482 292	2 466 385
DGF - Dotation de compensation	4 051 856	4 028 332	3 961 669
<b>TOTAL DGF</b>	<b>6 556 814 €</b>	<b>6 510 624 €</b>	<b>6 428 054 €</b>
<b>Variation N/N-1</b>	<b>-111 369 €</b>	<b>-46 190 €</b>	<b>-82 570 €</b>

Le compte 74718 enregistre les subventions de l'Etat pour différents services (Maison France Service, Services culturels, développement économique, participation aux emplois aidés, etc.). Les recettes sont stables à 446 203.79 euros.

Le compte 7473 enregistre principalement les recettes du CD 88 pour la contractualisation de certaines Maisons France Service sur le territoire. Après une année 2023 marquée par des rattrapages de subventions, l'année 2024 est logiquement en baisse à 256 881.57 euros.

De la même façon, les participations des communes (74741) au titre du transport scolaire sont à la baisse et reviennent à un niveau plus normal à 145 558.87 euros après des régularisations enregistrées l'année précédente.

Au 7478, la CASDDV a perçu 1 381 228.01 euros de subventions de fonctionnement, notamment pour les aires d'accueil des gens du voyage et les services enfance-jeunesse. Les recettes sont en baisse en 2024 après un ratrappage de subventions intervenu en 2023.

Les compensations reçues (comptes 7483x) atteignent 2 744 661.32 euros cette année, en progression de 148 084.88 euros due essentiellement aux compensations de CET (Contribution Economique Territoriale).

Enfin, la CASDDV n'a rien perçu au compte 7488 cette année. Pour rappel, il s'agissait de la participation de l'Etat au titre du « filet de sécurité » 2023 destinée aux collectivités qui ont subi une baisse de leur épargne brute due à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice dans la FPT.

#### **c / Chapitre 70 – Produits de services et du domaine**

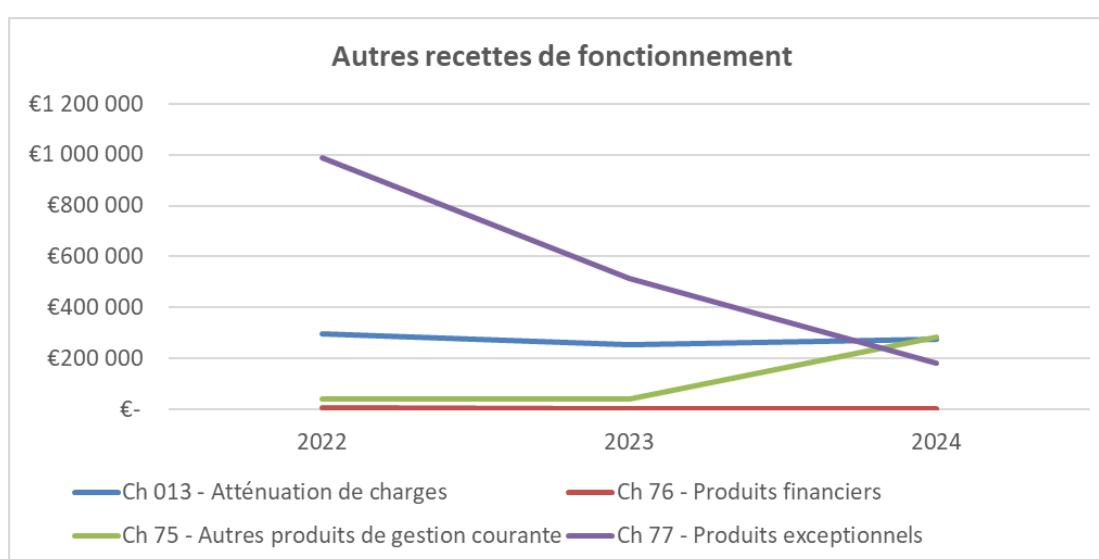
Ils sont en baisse de 709 705.54 euros à 4 561 136.51 euros cette année.

Cette baisse attendue est principalement due à un ratrappage de refacturation intervenu au titre des salaires du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 des budgets déchets en 2023 pour près de 870 000 euros.

Les autres recettes restent stables : entrées et droits de place dans les différents services communautaires, prestations en matière d'urbanisme, etc.

#### **d / Autres chapitres de recettes**

Les autres recettes de la collectivité se montent à 744 427.57 euros contre 811 717.33 euros en 2023, soit une baisse de 67 289.76 euros. La baisse concerne principalement le chapitre 77 – Produits exceptionnels.



#### ***Chapitre 013 – Atténuations de charge pour 275 700.97 euros.***

La moitié environ des recettes provient de la participation des agents au financement des chèques déjeuners ; l'autre moitié correspond aux remboursements de salaires et charges par la CPAM et nos assureurs.

#### ***Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante pour 285 078.21 euros.***

Ce chapitre encaisse essentiellement des loyers ou locations de salles.

Le chapitre est en hausse de 242 625.47 euros en lien avec des écritures techniques d'annulation de rattachement de charges 2023 pour un montant total de 229 000.00 euros

#### ***Chapitre 76 – Produits financiers pour 1 626.36 euros***

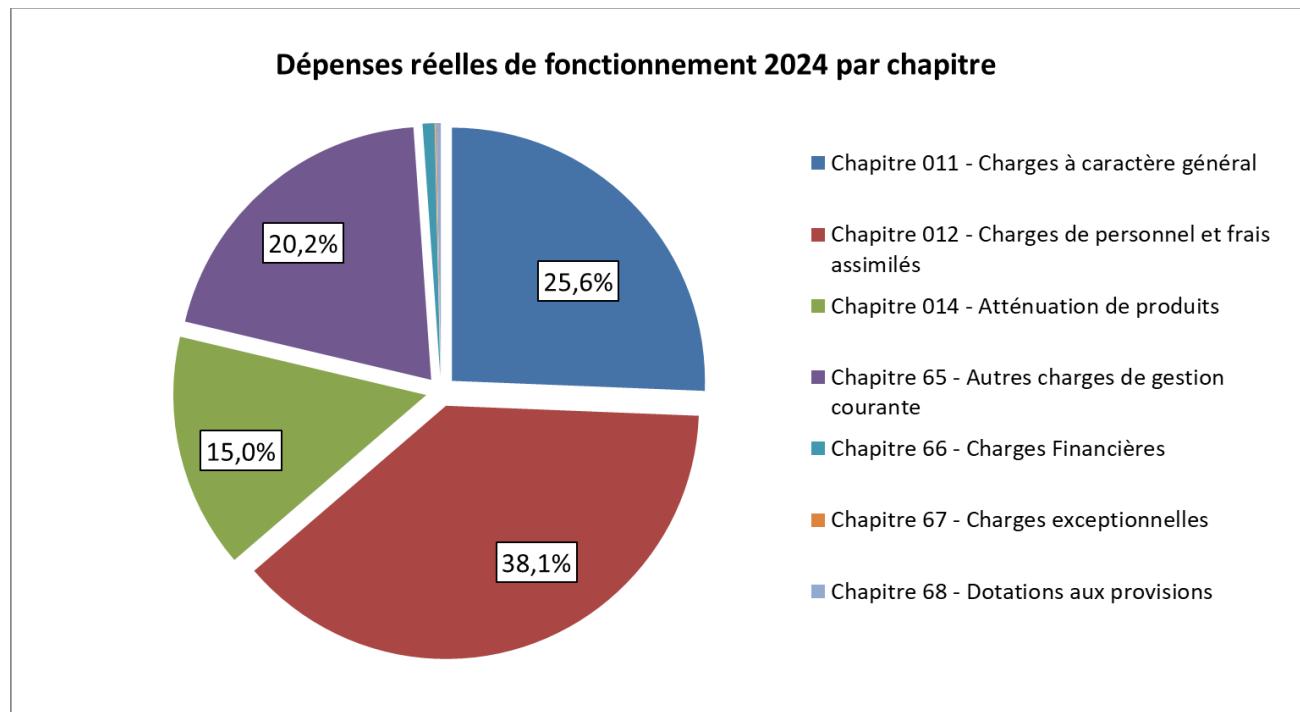
## Chapitre 77 - Produits exceptionnels pour 182 022,03 euros.

Le chapitre comprend principalement des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs et des recettes de cessions.

Cette année, la CASDDV a encaissé des produits de cessions à hauteur de 160 221,00 euros

### 1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 38.1 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général (chapitre 011) 25.6 %. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014) arrivent ensuite avec respectivement 20.2 % et 15.0 % des dépenses.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 44 960 958,18 euros contre 42 431 444,19 euros en 2023, soit une hausse 2 529 513,99 euros.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les années 2023 à 2024.

Chapitres	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 801 503,70 €	9 752 163,96 €	10 851 070,43 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 281 721,82 €	15 837 187,28 €	16 120 986,69 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 728 718,59 €	6 609 943,42 €	6 348 338,46 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 665 221,49 €	6 841 569,21 €	8 543 533,01 €
Chapitre 66 - Charges Financières	225 271,38 €	229 770,67 €	322 931,40 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	717 790,78 €	534 725,49 €	32 664,62 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	55 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>39 475 227,76 €</b>	<b>39 925 360,03 €</b>	<b>42 339 524,61 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 305 101,90 €	2 506 084,16 €	2 621 433,57 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 780 329,66 €</b>	<b>42 431 444,19 €</b>	<b>44 960 958,18 €</b>

## a/ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général se montent à 10 851 070.43 euros contre 9 752 163.96 euros en 2023 soit une hausse de 1 098 906.47 euros.

Libellé	2022	2023	2024	Variation N / N-1
60 - Achats et variations de stocks	1 027 494,49 €	1 149 084,50 €	1 454 919,31 €	305 834,81 €
61 - Services extérieurs	7 018 774,16 €	6 769 039,51 €	7 411 435,44 €	642 395,93 €
62 - Autres services extérieurs	1 718 908,74 €	1 779 199,01 €	1 918 534,45 €	139 335,44 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	36 326,31 €	54 840,94 €	66 181,23 €	11 340,29 €
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>9 801 503,70 €</b>	<b>9 752 163,96 €</b>	<b>10 851 070,43 €</b>	<b>1 098 906,47 €</b>

### Achats et variations de stocks : hausse de 305 834.81 euros

Comptablement parlant, les dépenses d'électricité et de chauffage ont baissé de l'ordre de 60 000 euros cette année à 622 825.57 euros. Néanmoins, il est à noter que les dépenses de maintenance, précédemment comptabilisé au compte **60613 – Chauffage urbain**, sont désormais enregistrées au 6156 – Maintenance qui a augmenté de 120 000 euros dans le même temps.

Les **dépenses d'eau**, notamment pour les aires d'accueil des gens du voyage, sont en très forte augmentation à 116 721.79 euros contre 44 413.71 en 2023.

Une autre augmentation à noter concerne le compte **6042 – Achats de prestation de services** qui regroupe les prestations extérieures du spectacle vivant pour 225 445.18 euros en 2024. Ces dépenses étaient précédemment comptabilisées au compte 611 – Contrat de prestation de services.

Les autres variations de ce bloc de dépenses, à la hausse comme à la baisse, sont peu significatives.

### Services extérieurs : hausse de 642 395.93 euros

Malgré les éléments indiqués ci-dessus et plusieurs arbitrages intervenus cette année sur l'imputation des dépenses au **compte 611** (réservé aux prestations pour l'exécution d'un service public) aux restent quasiment au niveau de 2023 à 5 958 180.24 euros. Ce compte, qui regroupe principalement les dépenses de la DSP transport, constitue la première dépense de fonctionnement du budget.

Les dépenses au **615221 – Entretien de Bâtiments publics** sont en hausse de plus 124 000 euros, notamment pour couvrir les dépenses à venir pour la reconstruction de la scierie de la Hallière.

Les dépenses enregistrées au **617 – Etudes et recherches** sont également en augmentation de 178 000 euros. Ces dépenses couvrent notamment les frais de maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la Hallière mais également certaines études ponctuelles : stratégie de communication, études radon sur les bâtiments etc.

En 2024, près de 238 000 euros ont été réalisés au **615232 – Entretien de réseaux** contre 8 928 euros en 2023 pour des dépenses d'eaux pluviales sur les secteurs en DSP. Ces charges sont refacturées par ailleurs dans le cadre des attributions de compensation.

Les autres **dépenses d'entretien** au **615xxx** sont globalement en hausse de l'ordre de 60 000 euros.

Enfin, il est à noter la hausse des contrats d'assurance avec une augmentation de 27 000 euros cette année au compte **6161 – Assurances multirisques**.

Les autres variations de ce bloc de dépenses, à la hausse comme à la baisse, sont peu significatives.

#### Autres services extérieurs : hausse de 139 335,44 euros

Les principales variations sont mentionnées ci-dessous :

- **6236 – Catalogues et imprimés** est en hausse de 42 000 euros en lien avec les besoins nouveaux des services communication et culturels ;
- **6238 – Prestations diverses** en hausse de 32 000 euros en lien avec diverses animations précédemment imputées au 611 ;
- **6261 – Frais d'affranchissement** est en hausse de 31 000 euros du fait du portage de l'intégralité des frais d'envoi de la Ville et du CCAS sur une année pleine (refacturé par ailleurs) ;
- **6281 – Concours et cotisations** est en hausse de 23 000 euros cette année en lien avec les augmentations des cotisations du PETR et de la CCI notamment ;
- **6283 – Frais de nettoyage des locaux** est en hausse de 45 000 euros pour l'ensemble des sites ;
- **62875 – Remboursement de frais aux communes membres** est en baisse 60 000 euros, la CASDDV reprenant à son compte directement toutes les dépenses qui peuvent l'être pour les compétences qu'elle gère, 2023 ayant également fait l'objet d'un rattrapage 2022.

#### **b/ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés**

Les charges de personnel se montent à 16 120 986,69 euros contre 15 837 187,28 euros en 2023 soit une hausse de 283 799,41 euros pour le budget principal. Les budgets régies eau – assainissement assurent également une partie de la masse salariale et des autres dépenses de personnel.

Il est rappelé que le budget principal comprend les charges de personnel du budget déchet. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un train de paie spécifique sera réalisé directement sur le budget REOMI afin de bien les distinguer.

Le tableau ci-dessous reprend les données consolidées du chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés de la CASDDV :

Chapitre 012	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Ecart 2024 / 2023
<b>Budget principal</b>	15 281 721,82 €	15 837 187,28 €	16 120 986,69 €	283 799,41 €
<b>Budgets eaux assainissement</b>	1 356 986,70 €	1 245 392,01 €	1 286 011,88 €	40 619,87 €
<b>CASDDV - Tous budgets</b>	16 638 708,52 €	17 082 579,29 €	17 406 998,57 €	324 419,28 €

Le chapitre 012 comprend la masse salariale (salaires et charges pour les agents,) qui constitue environ 90% des dépenses, et les autres charges de personnel (personnel mis à disposition, frais d'assurance, médecine du travail, etc.).

La masse salariale est en augmentation de 811 K€ (budget principal + régies eau et assainissement) soit une hausse de 5,1 %. Les mesures exogènes, c'est-à-dire imposées à la collectivité, représentent 52,9% de l'augmentation de la masse salariale.

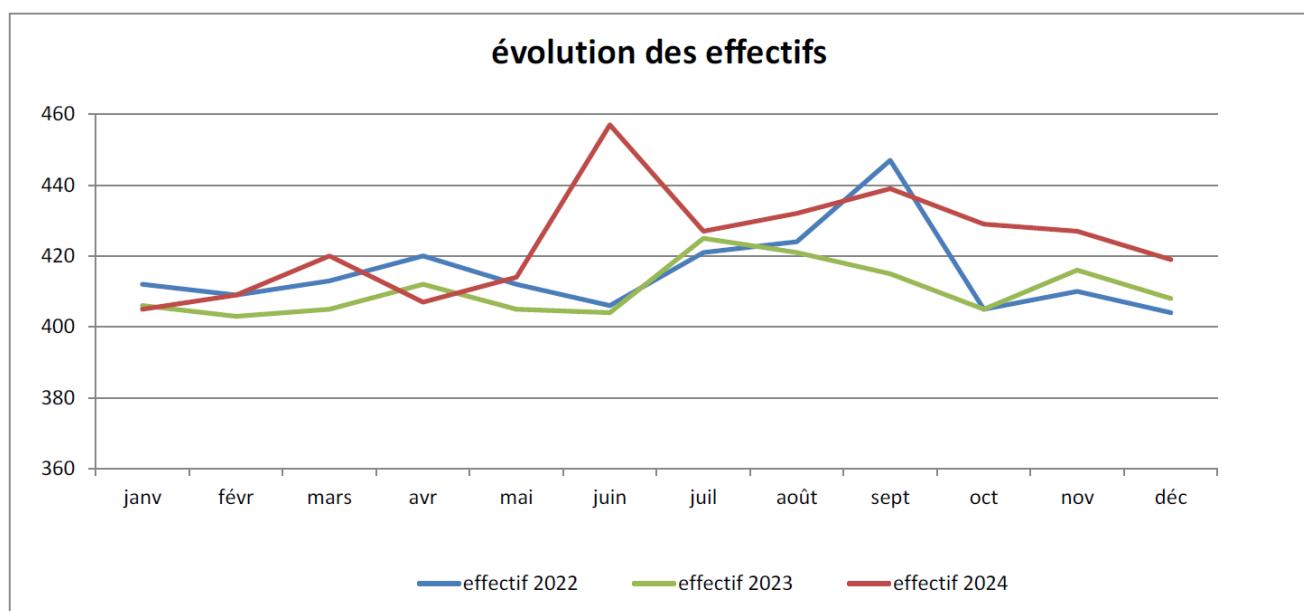
L'évolution se décompose comme suit :

- Le solde des départs et arrivées, y compris contractuels et saisonniers, représente une baisse de charges de 87 K€ ;
- Les évolutions statutaires représentent un surcoût de 833 K€ ; notamment le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 519 K€, l'augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour 148 K€, la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur une année pleine pour 97 K€ et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour 78 K€ ;
- Les activités des services, composées des heures supplémentaires, complémentaires et du compte épargne temps, sont en hausse de 17 K€ ;
- Les autres facteurs venant impacter la masse salariale (taux de cotisations, régularisations, temps de travail, congés maternité, demi-traitement etc.) représentent une baisse de 126 K€.

#### Effectifs :

La Communauté d'Agglomération a enregistré 160 mouvements de personnel au cours de l'exercice, dont 63 non permanents (remplaçants, saisonniers, stagiaires, etc.), pour atteindre 419 agents au 31 décembre 2024 (nombre de bulletins de paie émis) et 375,4 équivalents temps plein (ETP), contre, respectivement, 408 et 365,1 au 31 décembre 2023.

54 agents ont rejoint la collectivité en 2024 sur des emplois permanents, dont 9 à la direction des déchets et 10 aux régies pour répondre à la mise en œuvre de la REOMI et la poursuite de la reprise en direct des services eau et assainissement, quand 43 l'ont quittée, dont 4 à la direction des déchets et 5 aux régies.



#### Heures supplémentaires et complémentaires :

8 074 heures supplémentaires ont été payées en 2024, pour un coût global de 189 K€, contre 8 318 heures et 182 K€ en 2023, soit une diminution du nombre d'heures de 2,9 % mais une augmentation du coût de 3,8 %, conséquence de l'augmentation généralisée du taux horaire des agents.

Alors qu'en 2023 la quasi-totalité des services avaient réduit leur nombre d'heures et leur coût, une majorité – 14 contre 11 – est repartie à la hausse en 2024.

Ce montant de 189 K€, correspondant au salaire brut chargé de 4,8 équivalents temps plein (ETP) catégorie C titulaire, représente 1,2 % de la masse salariale globale.

Sans impact sur le budget de la collectivité, les heures supplémentaires récupérées (non rémunérées) représentent, avec 4 309 heures (4 354 en 2023), l'équivalent de 2,7 ETP et un coût de 104 K€.

#### Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3 820 K€ (déduite des attributions de compensation ou refacturée aux communes membres ou établissements publics partenaires).

Des charges sont également refacturées aux budgets annexes pour 2 211 K€.

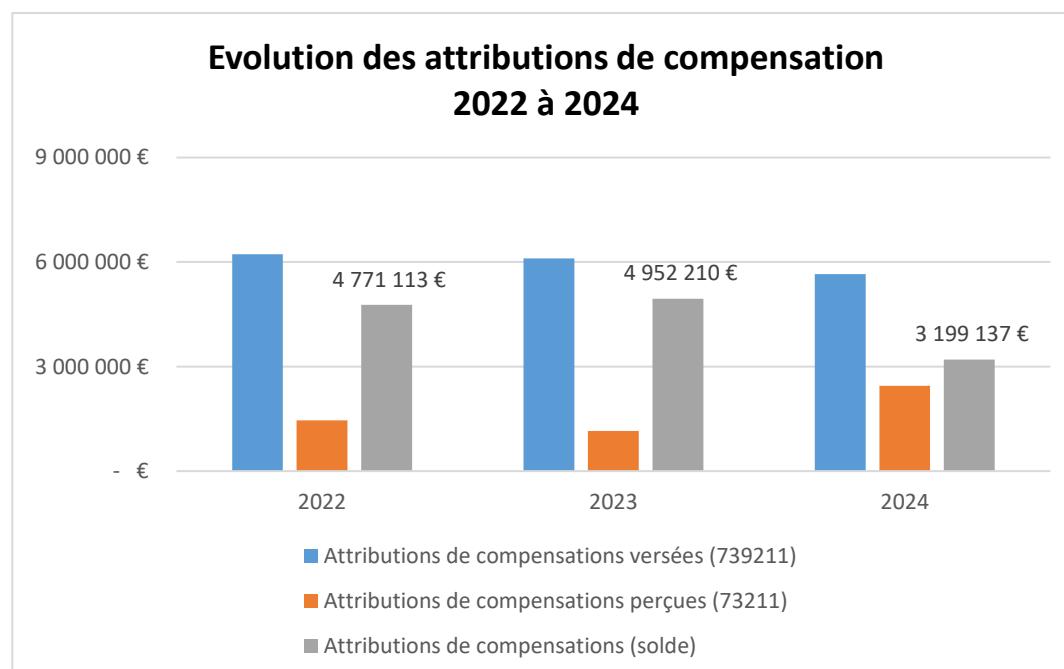
Enfin, 365 K€ sont compensés par ailleurs : participation de l'Etat au titre des contrats aidés et des postes subventionnés, assurances, remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, délégation syndicale, etc.

Le total des atténuations de la masse salariale s'élève à 6 395 035 euros.

#### c/ Chapitre 014 – Atténuations de produits

La principale dépense de ce chapitre concerne les attributions de compensations (AC) versées aux communes membres. En 2024, les AC versées sont en baisse importante du fait de la non compensation d'une écriture de rattachement 2023 à hauteur de 440 K€. Il s'agissait du versement du déficit lié à l'assainissement porté par certaines communes sur leur budget principal et reversé directement au budget 716 – Assainissement REGIE au compte 65888.

Les attributions figurent en dépenses (attributions versées : 5 650 934.97 euros) et en recettes (attributions reçues : 2 451 798 euros – Voir page 5). Le solde des attributions de compensation s'établit à 3 199 137 euros en 2024.



#### d/ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le passage en nomenclature comptable M57, certaines imputations comptables du chapitre 67 ont été intégrées au chapitre 65. Afin de pouvoir suivre les dépenses sur la période 2022-2024, celles-ci ont été retraitées pour 2022 et 2023 (les comptes sont indiqués avec un astérisque \*).

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 8 543 533,01 euros contre 7 333 175,96 euros en 2023 soit une hausse de 1 210 357,05 euros.

Compte	CA 2022 retraité	CA 2023 retraité	CA 2024
65132 - Prix			813,42 €
65311 - Idemnités de fonction	332 782,39 €	353 820,85 €	355 016,64 €
65312 - Frais de mission et déplacement	- €	370,80 €	419,84 €
65313 - Cotisation retraite	16 739,62 €	17 584,98 €	17 574,24 €
65314 - Cotisation de sécurité sociale - Part patronale	50 445,49 €	80 408,89 €	81 538,59 €
65315 - Formation	- €	- €	3 585,96 €
653172 - Cotisations fonds de fin. de l'alloc. de fin de mandat	632,55 €	657,59 €	- €
6541 - Créances admises en non-valeur	11 434,95 €	- €	4 417,05 €
6542 - Créances éteintes	8 284,21 €	- €	- €
6553 - Participation service d'incendie	2 285 497,94 €	2 412 893,32 €	2 520 711,65 €
65568 - Autres contributions	324 043,60 €	348 282,40 €	450 981,20 €
6558 - Autres contributions obligatoires	1 990 578,04 €	1 965 846,32 €	1 860 178,00 €
657341 - Subv. communes membres du GFP	626 762,00 €	556 582,60 €	752 063,00 €
657358 - Subv. autres groupements	27 112,85 €	31 676,20 €	31 809,98 €
65736222 - Subv. organismes dotés de la personnalité morale *	525 050,29 €	484 949,71 €	313 000,00 €
657382 - Subv. organismes publics divers	- €	- €	4 000,00 €
65741 - Subv. ménages	- €	- €	3 159,00 €
65748 - Subv. autres personnes de droit privé	595 089,50 €	648 566,00 €	709 479,00 €
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	42 858,90 €	22 595,23 €	33 563,21 €
65818 - Droits d'utilisation - Autres	2 958,00 €	52 282,76 €	19 018,51 €
65821 - Déficit des budgets annexes à caractère adm.	350 000,00 €	350 000,00 €	- €
6583 - Pénalités sur marchés *	1 002,23 €	44,04 €	17 917,29 €
65883 - Déficits sur opérations de gestion	- €	- €	74,00 €
65888 - Autres *	18 015,45 €	6 614,27 €	1 364 212,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 209 288,01 €</b>	<b>7 333 175,96 €</b>	<b>8 543 533,01 €</b>

Les principales variations sont mentionnées ci-dessous :

- **6553 – Service incendie** enregistre la contribution obligatoire au SDIS, la participation est en augmentation de 107 818.33 euros ;
- **65568 – Autres contributions** enregistre les contributions aux différents syndicats où la CASDDV adhère dont l'EPTB et le SMMA. Les dépenses sont en hausse de 102 698.80 euros ;
- **6558 – Autres contributions obligatoires** enregistre notamment la participation au déficit du budget Aquanova de la Ville. Les dépenses sont en baisse de 105 668.32 euros en lien avec les accroissements des recettes entrées de l'équipement ;
- Dans le même mouvement, le compte **657341 – Subvention aux communes membres du GFP** est en hausse de 195 480.40 euros du fait de l'extension du tarif « déodatien » à l'ensemble du territoire ;
- La subvention d'équilibre de l'Office du Tourisme Intercommunal (**compte 6573622**) est en baisse de 171 494.71 euros, à mettre en lien avec l'augmentation des recettes de taxe de séjour qui viennent financer la structure ;
- Les **subventions aux personnes de droit privé** (compte 65748) sont également en hausse de 60 913.00 euros. En plus des subventions annuelles allouées aux associations du territoire, la CASDDV a conclu des partenariats pour certaines études stratégiques à verser sous forme de subventions. C'est le cas notamment du PCAET en plus de complément de crédits prévu pour le projet de territoire et le projet de mobilité simplifié ;
- **65821 – Déficit des budgets annexes** enregistrait la participation du budget général au financement du budget 702 – Services déchets pour le territoire du Val de Neuné. Cette participation n'a plus d'objet du fait de la mise en œuvre de la REOMI ;
- Enfin, le compte **65888 – Autres** enregistre le versement de la participation de certaines communes au financement des services EAU – ASSAINISSEMENT qui aurait dû intervenir dès la prise de compétence avec des reversements sur les années 2022, 2023 et 2024 expliquant le montant de 1 364 212.43 euros cette année.

#### **e/ Chapitre 66 – Charges financières**

Le montant des intérêts d'emprunts est en hausse à 322 931.40 euros contre 229 770.67 euros en 2023.

#### **f/ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Les dépenses de ce chapitre ne comprennent plus que les titres annulés sur exercices antérieurs au 673. Ils s'élèvent à 32 664.62 euros contre 43 118.74 euros en 2023.

#### **g/ Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions**

En 2024, la CASDDV a constitué pour 120 000 euros de provisions nouvelles : 40 000 euros au titre des créances douteuses, 50 000 euros au titre du gros entretien renouvellement de la Boussole et 30 000 euros pour les risques contentieux.

## 2/ Les soldes intermédiaires de gestion

### 2.1/ l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les charges et les produits de gestion (charges et recettes courantes de la collectivité) corrigée des atténuations de charges et de produits.

	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	9 801 503,70	9 752 163,96	10 851 070,43
012 - Charges de personnel	15 281 721,82	15 837 187,28	16 120 986,69
65 - Subventions et participations	6 665 221,49	6 841 569,21	8 543 533,01
013 - Remboursements sur rémunération	297 864,24	255 967,11	275 700,97
<b>Charges de gestion</b>	<b>31 450 582,77</b>	<b>32 174 953,34</b>	<b>35 239 889,16</b>

70 - Produits des services	3 414 720,18	5 270 842,05	4 561 136,51
73 - Impôts et taxes	25 068 748,34	26 057 039,86	28 594 691,18
74 - Dotations et participations	10 765 756,77	12 173 870,07	11 506 971,37
75 - Produits de gestion courante	41 712,69	39 452,74	285 078,21
014 - Atténuation de recettes	6 728 718,59	6 609 943,42	6 348 338,46
<b>Recettes de gestion</b>	<b>32 562 219,39</b>	<b>36 931 261,30</b>	<b>38 599 538,81</b>

<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>1 111 636,62</b>	<b>4 756 307,96</b>	<b>3 359 649,65</b>
En % des produits de gestion	3,4 %	12,9 %	8,7 %

L'excédent brut de fonctionnement 2024 s'établit à la baisse à 3 359 649,65 euros.

### 2.2/ le résultat financier

Le résultat financier correspond à la différence entre charges et les produits financiers.

	2022	2023	2024
Charges financières CH66	225 271,38	229 770,67	322 931,40
Recettes Financières CH76	5 012,01	1 588,73	1 626,36
<b>Résultat financier</b>	<b>-220 259,37</b>	<b>-228 181,94</b>	<b>-321 305,04</b>

### 2.3/ CAF brute et CAF nette

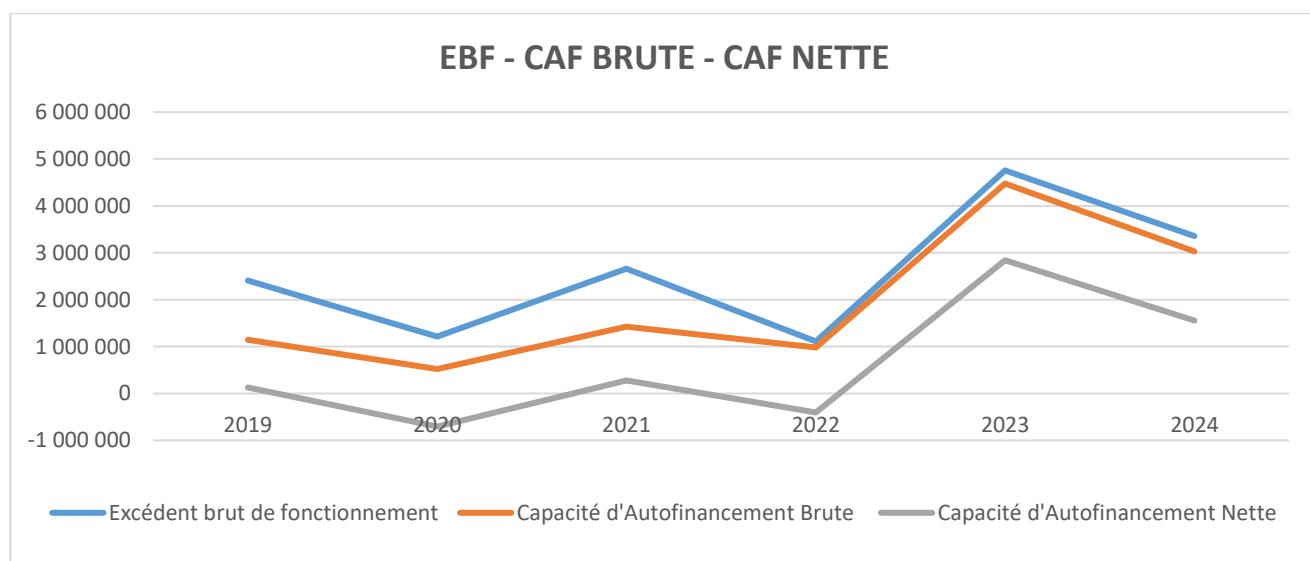
La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

Elle se calcule à partir de l'EBF auquel on ajoute le résultat financier ainsi que le solde des produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) permet de mesurer l'auto financement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement (c/1641).

	2022	2023	2024
Excédent brut de fonctionnement	1 111 636,62	4 756 307,96	3 359 649,65
Résultat financier	-220 259,37	-228 181,94	- 321 305,04
Autres produits et charges exc. Réels	91 778,63	-51 851,74	- 10 863,59
<b>Capacité d'Autofinancement Brute</b>	<b>983 155,88</b>	<b>4 476 274,28</b>	<b>3 027 481,02</b>
Annuité en capital de la dette	1 384 508,34	1 634 500,23	1 473 448,38
<b>Capacité d'Autofinancement Nette</b>	<b>-401 352,46</b>	<b>2 841 774,05</b>	<b>1 554 032,64</b>

Après une année 2023 marquée par une nette progression de l'épargne et portée par plusieurs flux de recettes exceptionnelles, 2024 est en nette retrait à 1 554 032,64 euros. L'exercice budgétaire 2024 est également marquée par plusieurs flux financiers exceptionnels mais cette fois-ci en dépenses venant complexifier la lecture dans le temps.



### 3/ Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 8 115 705.82 euros en recettes et 11 277 082.18 euros en dépenses. Le résultat d'exécution 2024 est déficitaire de 3 161 376.36 euros.

Le solde d'exécution 2023 était déficitaire de 125 857.57 euros.

Le résultat de clôture de la section est donc déficitaire de 3 287 233.93 euros en 2024.

Compte tenu du solde des reports (excédent de 378 054.81 euros), le besoin de financement à couvrir par la section de fonctionnement est de 2 909 179.12 euros.

#### 3.1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à 8 115 705.82 euros en 2024.

CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 139 312,52 €	1 137 815,31 €	263 326,29 €
Chapitre 13 - Subventions d'équipement	2 145 311,41 €	2 086 354,81 €	1 418 959,57 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00 €	2 500 000,00 €	1 516 078,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		5 292,00 €	- €
Chapitre 21 - Immobilisations incorporelles	9 806,72 €	2 581,56 €	- €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- €	- €	15 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	23 430,20 €	- €	- €
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	- €	- €	267 677,18 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 317 860,85 €</b>	<b>5 732 043,68 €</b>	<b>3 481 041,04 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	2 305 101,90 €	2 506 084,16 €	2 621 433,57 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	234 246,74 €	1 857 959,95 €	2 013 231,21 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 857 209,49 €</b>	<b>10 096 087,79 €</b>	<b>8 115 705,82 €</b>

Hors opérations d'ordre, les recettes réelles atteignent 3 481 041.04 euros dont le détail est présenté ci-après.

##### a/ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Les recettes de ce chapitre sont constituées du FCTVA à hauteur de 263 326.29 euros à mettre en lien avec le faible niveau de réalisation au regard des exercices précédents.

Il est à noter que les opérations patrimoniales permettant d'intégrer les études du chapitre 20 aux immobilisations définitives pour plus de 2 M€ (Chapitre 041) n'ont pas été prises en compte au titre de 2024 dans le FCTVA et ont été reportées.

##### b/ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement encaissées cette année s'élèvent à 1 418 959.57 euros.

Le Conseil Régional Grand-Est a été le principal financeur de la CASDDV avec 808 023.67 euros de subventions versées en 2024.

Viennent ensuite :

- L'Etat et ses agences (Agence de l'Eau, ANAH, DRAC, etc.) : 304 764.71 euros
- Le Conseil Départemental des Vosges : 196 395.00 euros
- Le PETR du Pays de la Déodatie : 65 758.19 euros
- La CAF : 37 518.00 euros
- La Caisse des dépôts et de consignations : 6 500.00 euros

Ces encaissements de subventions ont principalement concerné :

- Le Pôle d'Echange Multimodal de Saint-Dié-des-Vosges et Raon l'Etape : 799 721.20 euros ;
- Le pôle culturel et touristique « La Boussole » : 242 082.27 euros ;
- L'aménagement du territoire dans le cadre des dossiers Petites Villes de Demain (PVD) et la mise en place du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) : 128 885.00 euros ;
- Subventions diverses pour de nombreux dossiers : Campus connecté, travaux dans les maisons France Services, acquisition et restauration d'œuvres au musée, rénovation au centre socio-culturel de la Fave, travaux de restauration écologique etc. : 248 271.10 euros

#### **c/ Chapitre 16 – Emprunts de dettes assimilées**

En 2024, la CASDDV a souscrit un emprunt de 1 500 000.00 euros auprès de la Banque Postale dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- Taux fixe : 3.71 %
- Durée : 20 ans
- Amortissement trimestriels constant.

Le CASDDV a également perçu une aide de la CAF pour le centre socio-culturel de la Fave sous la forme d'un emprunt à taux zéro pour un montant de 16 078.00 euros.

#### **d/ Autres chapitres**

Les recettes enregistrées au chapitre 23 concernent des régularisations d'écritures comptables.

Le chapitre 45 a enregistré les recettes de l'opération vente de récupérateurs d'eau. Elles sont constituées cette année d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 167 871.00 euros, d'une subvention de la Région Grand-Est de 32 691.18 euros et le solde est pris en charge directement par les usagers.

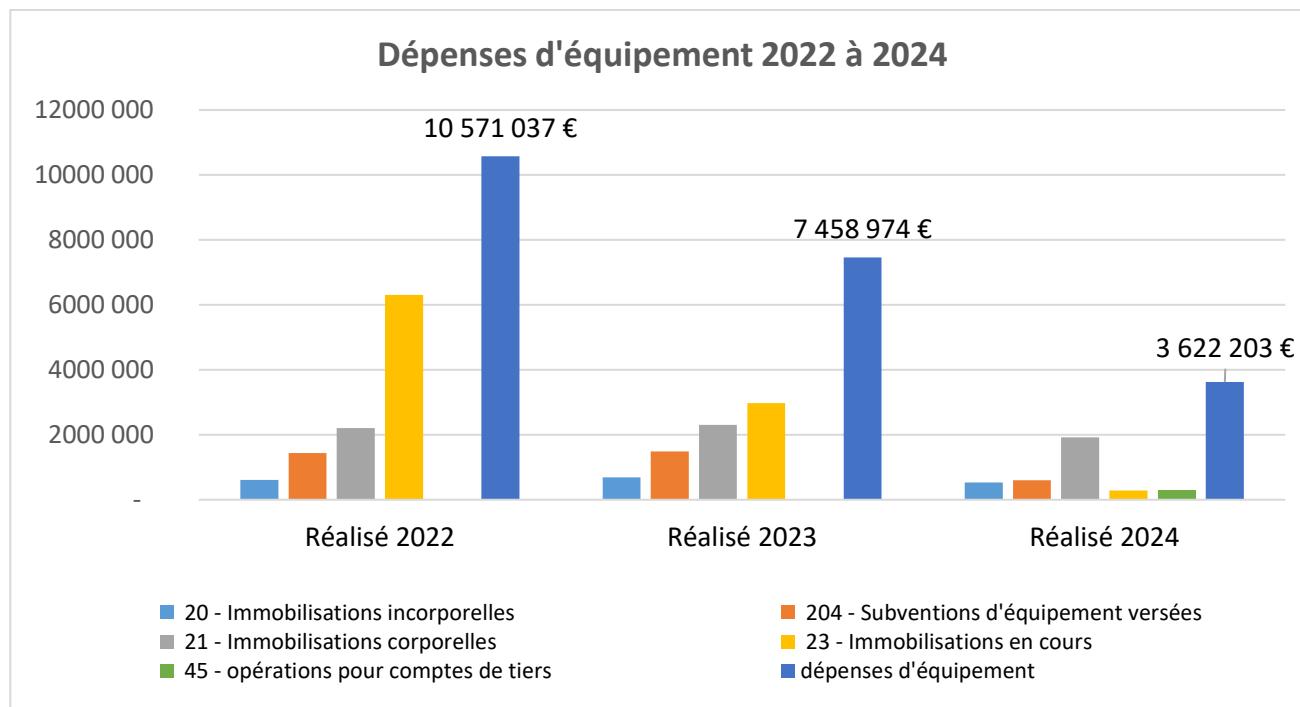
### 3.2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024, hors reports, s'élèvent à 11 277 082.18 euros en 2024.

CHAPITRES	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	245,83 €	6 463,92 €	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 384 508,34 €	1 634 500,23 €	1 473 448,38 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	612 045,75 €	692 643,44 €	529 316,59 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 437 549,96 €	1 485 761,26 €	600 207,98 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 210 404,26 €	2 307 901,18 €	1 916 594,80 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	6 311 037,46 €	2 972 668,30 €	282 747,42 €
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	293 336,57 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>11 955 791,60 €</b>	<b>9 099 938,33 €</b>	<b>7 100 651,74 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	572 707,91 €	768 144,29 €	2 163 199,23 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	234 246,74 €	1 857 959,95 €	2 013 231,21 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 762 746,25 €</b>	<b>11 726 042,57 €</b>	<b>11 277 082,18 €</b>

Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles atteignent 7 100 651,74 euros dont le détail est présenté ci-après.

Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 et 45) pour 3 622 203,36 euros.



## a/ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Le chapitre enregistre les études, diagnostics, frais de maîtrise d'œuvre et assimilés en lien avec la réalisation des documents d'urbanisme, des opérations de travaux, ou à des études stratégiques. Le chapitre comprend également les achats de logiciels ou assimilés ainsi que les frais d'insertion pour les marchés de travaux.

En 2024, 529 316.59 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 86 025.97 euros pour l'élaboration du PLUIH et pour les documents d'urbanismes des communes ;
- 180 899.10 euros d'études pour le traitement de la friche du Souche dont la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pont ;
- 63 279.26 euros d'études et de maîtrise d'œuvre relatives aux programmes de restauration des cours d'eau et d'inventaires des zones humides ;
- 62 683.26 euros d'études et frais de maîtrise d'œuvre pour l'opération de valorisation du château de Pierre-Percée ;
- 51 772.80 euros d'études et frais de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du chemin des déportés ;
- 21 660.00 euros d'études et frais pour la réalisation du nouveau site internet de la CASDDV ;
- 15 054.00 euros pour les études, l'ingénierie et les audits thermiques des programmes PVD (Petites Villes de Demain) et pour les OPAH-RU ;
- 47 942.20 euros d'études et frais d'insertion divers.

## b/ Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées

La CASDDV a consacré 600 207.98 euros en 2024 au versement des subventions d'équipement suivantes :

- 193 358.90 euros versés au titre des aides à l'immobilier d'entreprise ou du FSCOP ;
- 179 049.08 euros versés dans le cadre des fonds de concours ;
- 180 000.00 euros versés pour le projet de cinéma Nova Ciné ;
- 47 800.00 euros versés au PETR pour le Programme Habiter Mieux.

## c/ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 retrace les acquisitions et les travaux réalisés dans l'année.

En 2024, 1 916 594.60 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 708 072.79 euros de travaux de réfection d'ouvrages d'eaux pluviales ;
- 418 948.80 euros de travaux pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le site du Souche ;
- 178 613.72 euros d'investissement pour les programmes de restauration des cours d'eau et achats de terrains dans le cadre de la politique de préservation des milieux naturels ;
- 129 379.02 euros d'acquisitions et d'investissements au Musée Pierre Noël ;
- 126 090.10 euros de travaux à l'office du tourisme de Senones ;
- 96 514.24 euros d'acquisition de matériel informatique pour l'ensemble des services de la collectivité ;
- 50 742.00 euros de travaux sur les voies vertes ;
- 41 963.91 euros d'investissement pour les équipements enfance – jeunesse ;
- 166 270.02 euros d'acquisitions et travaux divers.

#### **d/ Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Le chapitre 23 retrace principalement les programmes de travaux réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

En 2024, 282 747.42 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 258 001.60 euros de travaux pour le programme de La Boussole et d'office de tourisme intercommunal ;
- 16 916.32 euros de travaux de restauration des cours d'eau ;
- 7 829.50 euros de frais de restauration d'œuvres culturelles.

#### **e/ Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers**

Comme vu précédemment en recette, le chapitre 45 a enregistré cette année les dépenses de l'opération vente de récupérateurs d'eau pour un montant de 293 336.57 euros.

#### **f/ Dépenses financières (chapitres 16, 26 et 27)**

Les dépenses du chapitre 16 sont constituées du remboursement en capital des emprunts pour un montant de 1 473 448.38 euros cette année.

Les 5 000.00 euros de dépenses au chapitre 26 correspondent à l'achat de parts sociales de la SEM Vosges TV.

Enfin, le chapitre 27 correspond à une dotation de 2 millions d'euros versées au service déchets pour la mise en œuvre de la REOMI à rembourser à échéance du 30 juin 2026.

## 4/ Structure et gestion de la dette (tous budgets)

### 4.1/ Vue d'ensemble

Au 31 décembre 2024, l'encours de la Communauté d'Agglomération est composé de 100 emprunts pour un total de 43 168 957,84 euros. Le taux moyen appliqué sur les échéances 2024 est de 2,22 %.

	31/12/2024
Encours	43 168 957,84
Nbre d'emprunts	100
Dispo. Ligne tréso.	0,00
Durée résiduelle	16 ans 2 mois
Vie moy. Résiduelle	8 ans 6 mois
Taux moyen annuel	2,22%
Taux act. Résiduel	1,71%
Taux de marché	2,09%
Marge moyenne	0,93%

Le budget principal porte 52.23 % de la dette de la CASDDV, le détail par budget est présenté ci-dessous.

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'Agglomération Saint-Dié-des-Vosges	22 547 285,92	52,23%
Assainissement REGIE	11 234 780,54	26,03%
Eau REGIE	4 877 320,50	11,30%
Activités Economiques	3 117 926,54	7,22%
OM REOM	1 391 644,34	3,22%
<b>Total</b>	<b>43 168 957,84</b>	<b>100,00%</b>

### 4.2/ Structure

#### Structure par type de taux

La dette est surtout composée de produits à taux fixe : 89.18 %.

Type	Capital restant dû	%
Fixe	38 497 293,35	89,18%
Structuré	2 701 042,15	6,26%
Indexé	1 970 622,34	4,56%
<b>Total</b>	<b>43 168 957,84</b>	<b>100,00%</b>

#### Présentation GISSLER :

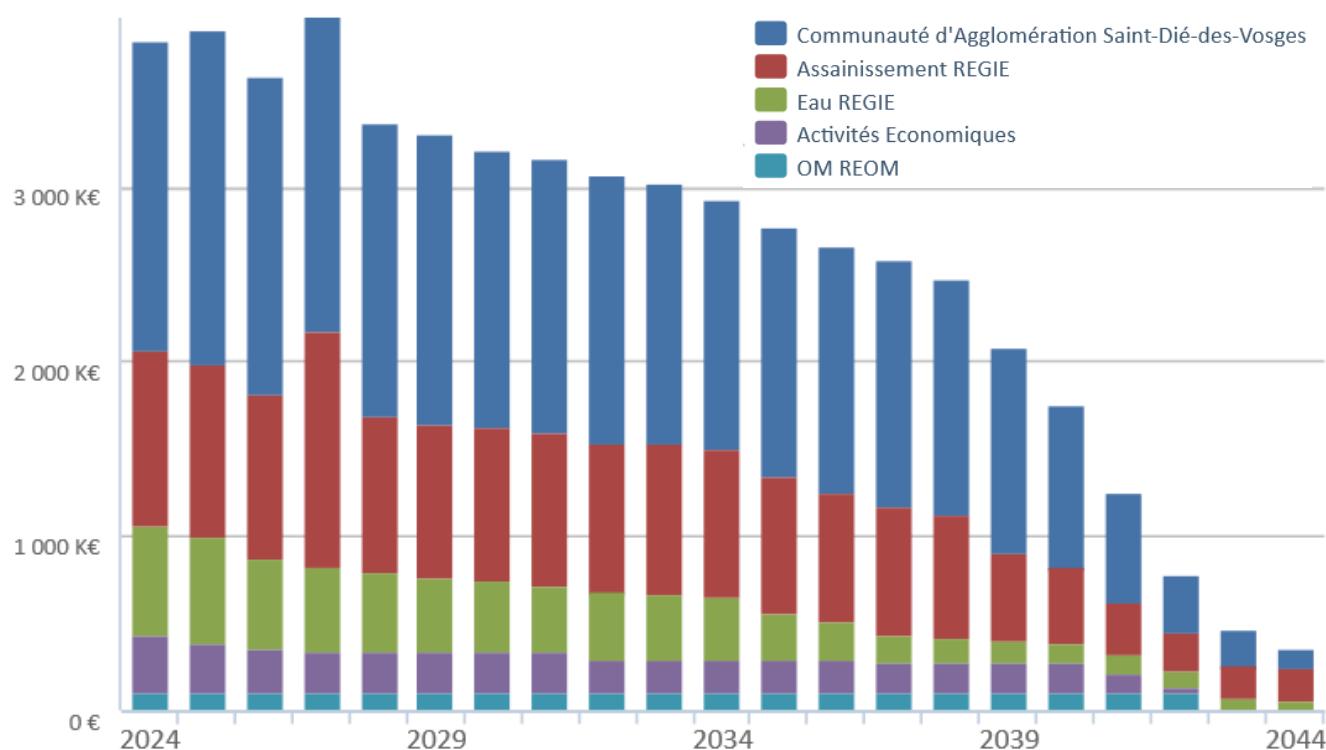
93.74 % de la dette est notée A1 selon la classification de GISSLER, niveau de risque le plus faible. La classification A1 comprend les emprunts à taux fixes et les emprunts indexés simples.

Les contrats structurés (B1 et D1) représentent 6,27 % de l'encours : les modalités de calcul des taux ne comportent pas de risques à court et moyen terme.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	40 467 915,69	93,74%
B1	1 711 042,15	3,96%
D1	990 000,00	2,29%
<b>Total</b>	<b>43 168 957,84</b>	<b>100,00%</b>

#### 4.3/ Extinction

Le graphique ci-dessous reprend l'extinction de la dette (capital + intérêts) par budget pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2044.



#### 4.4/ La dette garantie

Pour rappel, les garanties d'emprunt au bénéfice des personnes morales de droit public (bailleurs sociaux notamment) ne sont soumises à aucune disposition particulière.

Pour les personnes privées, il existe 3 règles visant à limiter les risques :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement (RRF) ;
- Le montant garanti pour un même débiteur ne peut être supérieur à 5% des RRF de la collectivité ;
- Un même emprunt ne peut être garanti à plus de 50% (par une ou plusieurs collectivités).

Tous les emprunts garantis par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien.

Les 14 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 5 653 131.41 euros au 31 décembre 2024, soit 12.45 % de recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

## LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges disposait de 7 budgets annexes sur l'exercice budgétaire 2024 :

- 1 budget annexe pour le service déchets (REOMI) ;
- 1 budget annexe « Activités Economiques » ;
- 1 budget annexe « Zones d'activités » ;
- 2 budgets annexes pour les services eau (1 en DSP et 1 en régie) ;
- 2 budgets annexes pour les services assainissement (1 en DSP et 1 en régie).

Le tableau ci-dessous reprend les résultats de clôture 2024.

Le résultat consolidé en fonctionnement est en progression de plus de 1.8 M€ par rapport à 2023 ; il est de 12 036 432.84 euros en 2024. Néanmoins, la situation budgétaire est très hétérogène selon les budgets.

Dans le même temps, le résultat de la section d'investissement est en repli de près 2.6 M€. Cette baisse est principalement liée à la réduction du recours à l'emprunt en 2024 et l'avance octroyée à la régie déchets sur les fonds propres du budget principal afin de financer les investissements essentiels à la mise en place de la REOMI. Il est de 5 977 126.40 euros.

Le résultat total cumulé 2024 est de 18 013 559.24 euros contre 18 801 854.98 euros en 2023.

Résultats de clôture de l'exercice 2024 - Tous budgets

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total 2024
Budget Principal	11 372 158,65	-3 287 233,93	8 084 924,72
Budget Déchets REOMI	-1 372 074,57	2 608 303,98	1 236 229,41
Budget Activités Economiques	295 435,02	2 660 732,69	2 956 167,71
Budget ZAC	11 508,20	109 716,13	121 224,33
Budget Eau DSP	2 253 479,33	612 557,74	2 866 037,07
Budget Eau régie	-130 790,85	2 358 715,02	2 227 924,17
Budget Assainissement DSP	579 772,67	548 322,58	1 128 095,25
Budget Assainissement Régie	-973 055,61	366 012,19	-607 043,42
<b>TOTAL</b>	<b>12 036 432,84</b>	<b>5 977 126,40</b>	<b>18 013 559,24</b>

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Tous budgets 2021	12 808 875,33	7 632 980,22	20 441 855,55
Tous budgets 2022	10 189 724,72	9 769 422,32	19 959 147,04
Tous budgets 2023	10 232 430,29	8 569 424,69	18 801 854,98
Tous budgets 2024	12 036 432,84	5 977 126,40	18 013 559,24
<b>Evolution 2024/2023</b>	<b>1 804 002,55</b>	<b>-2 592 298,29</b>	<b>-788 295,74</b>

### Le budget annexe « Déchets » : 701 – REOMI

Le service déchets est désormais suivi dans un seul budget annexe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le tableau ci-dessous présente le résultat de cette année et les résultats consolidés des anciens budgets REOM et TEOM pour 2023.

Année de transition avec le déploiement de la REOMI sur l'ensemble du territoire, 2024 a nécessité des moyens financiers, humains et matériels importants. De plus, 2024 a été impactée par des flux comptables qui n'ont pu être rattachés à 2023 venant biaiser le suivi pluriannuel.

Malgré des résultats préoccupants en section de fonctionnement avec un déficit cumulé de 1 372 074,57 euros, la situation devrait s'améliorer progressivement. Les données de facturation, en cours de consolidation, permettront d'affiner la trajectoire financière et budgétaire à moyen terme en lien avec un travail d'optimisation à réaliser après cette phase de mise en œuvre à finaliser.

Comme évoqué précédemment, le résultat global reste positif à 1 236 229,41 euros, porté par la participation du budget principal en section d'investissement, à rembourser à l'horizon 2026.

Budget	Résultats 2023 (REOM + TEOM)	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Déchets REOMI - Fonctionnement	-1 149 021,16	-1 372 074,57	-223 053,41
Budget Déchets REOMI - Investissement	2 744 992,61	2 608 303,98	-136 688,63
<b>Budget Déchets REOMI - TOTAL</b>	<b>1 595 971,45</b>	<b>1 236 229,41</b>	<b>-359 742,04</b>

### Les budgets annexes « Activités économiques » et « Zones d'activités » (704 et 708)

Le **budget Activités Economiques** regroupe les opérations de développement économique.

Budget	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Activités Economiques - Fonctionnement	275 040,60	295 435,02	20 394,42
Budget Activités Economiques - Investissement	2 015 023,70	2 660 732,69	645 708,99
<b>Budget Activités Economiques - TOTAL</b>	<b>2 290 064,30</b>	<b>2 956 167,71</b>	<b>666 103,41</b>

Le résultat de fonctionnement est en hausse à 295 435,02 euros ainsi que le résultat d'investissement à 2 660 732,69 euros.

Le **budget ZAC** permet de suivre le stock de terrains de l'ex Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges. Aucun mouvement n'a été enregistré en 2024.

## Les budgets annexes Eau – DSP et Régie (713 et 714)

Deux budgets retracent la compétence eau potable.

Budget	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Eau DSP - Fonctionnement	1 077 781,83	2 253 479,33	1 175 697,50
Budget Eau DSP - Investissement	636 950,79	612 557,74	-24 393,05
<b>Budget Eau DSP - TOTAL</b>	<b>1 714 732,62</b>	<b>2 866 037,07</b>	<b>1 151 304,45</b>

Les résultats du **budget annexe Eau DSP** progressent à nouveau en 2024 en fonctionnement (+ 1 175 697.50 euros) et restent assez stable en investissement (- 24 393.05 euros).

Budget	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Eau Régie - Fonctionnement	1 066 201,82	-130 790,85	-1 196 992,67
Budget Eau Régie - Investissement	2 395 086,73	2 358 715,02	-36 371,71
<b>Budget Eau Régie - TOTAL</b>	<b>3 461 288,55</b>	<b>2 227 924,17</b>	<b>-1 233 364,38</b>

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du **budget annexe Eau Régie** poursuivent leur baisse en 2024. Ils évoluent respectivement de - 1 196 992.67 euros et - 36 371.71 euros tout en restant globalement excédentaires grâce à la section d'investissement.

Budget Total	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Eau DSP	1 714 732,62	2 866 037,07	1 151 304,45
Budget Eau Régie	3 461 288,55	2 227 924,17	-1 233 364,38
<b>Budgets Eau</b>	<b>5 176 021,17</b>	<b>5 093 961,24</b>	<b>-82 059,93</b>

Pris dans son ensemble la compétence eau est en léger retrait cette année à – 82 059.93 euros. La fusion des budgets au 1<sup>er</sup> janvier 2025 permettra un meilleur équilibre des coûts et des recettes entre les secteurs ruraux et urbains.

## Les budgets annexes Assainissement – DSP et Régie (715 et 716)

Deux budgets retracent la compétence assainissement.

Budget	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Assainissement DSP - Fonctionnement	610 026,73	579 772,67	-30 254,06
Budget Assainissement DSP - Investissement	417 153,89	548 322,58	131 168,69
<b>Budget Assainissement DSP - TOTAL</b>	<b>1 027 180,62</b>	<b>1 128 095,25</b>	<b>100 914,63</b>

Tout comme pour l'eau, le **budget annexe Assainissement géré en DSP** est en progression mais dans de moindres proportions. Les résultats en fonctionnement sont en retrait (- 30 254.06 euros) alors que les résultats d'investissement poursuivent leur progression (+ 131 168.69 euros).

Budget	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Assainissement Régie - Fonctionnement	-418 489,19	-973 055,61	-554 566,42
Budget Assainissement Régie - Investissement	381 610,11	366 012,19	-15 597,92
<b>Budget Assainissement Régie - TOTAL</b>	<b>-36 879,08</b>	<b>-607 043,42</b>	<b>-570 164,34</b>

Les résultats du **budget annexe Assainissement Régie** poursuivent leur baisse en 2024. Ils évoluent respectivement de - 554 566.42 euros en fonctionnement et - 15 597.92 euros en investissement pour un déficit global de 607 043.42 euros.

Budget Total	Résultat 2023	Résultat 2024	Evolution 2024/2023
Budget Assainissement DSP	1 027 180,62	1 128 095,25	100 914,63
Budget Assainissement Régie	-36 879,08	-607 043,42	-570 164,34
<b>Budgets Assainissement</b>	<b>990 301,54</b>	<b>521 051,83</b>	<b>-469 249,71</b>

Pris dans son ensemble la compétence assainissement est en recul important à - 469 249.71 euros tout en restant excédentaire. La fusion des budgets au 1<sup>er</sup> janvier 2025 permettra de retrouver une forme d'équilibre à court terme, néanmoins la trajectoire financière reste à consolider à plus longue échéance.